

Le baptême républicain

Le baptême est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs de la République.

Acte citoyen, c'est l'engagement moral du parrain et de la marraine à suppléer les parents en cas de malheur familial, qui est consigné par écrit devant l'Officier de l'Etat-Civil.

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale.

Le baptême républicain n'est pas organisé par la loi et n'a donc aucune portée juridique. Il est à l'initiative du maire de la commune concernée et peut revêtir des aspects plus ou moins officiels.

Où faire la demande ?

Pour pouvoir célébrer un baptême républicain à la mairie de Libercourt, vous devez adresser votre demande soit :

Par courrier à :

***Hôtel de Ville
M. Le Maire
Rue Cyprien Quinet
BP 1006 LIBERCOURT
62212 CARVIN CEDEX***

Par courriel : etatscivil@libercourt.fr

Au guichet avec les documents suivants :

- Livret de famille des parents ou à défaut l'acte de naissance de l'enfant + pièce d'identité

- Pièce d'identité des Parrains et Marraines
- Un justificatif de domicile récent (- 3 mois)

La date de la cérémonie est fixée lorsque le dossier est complet.

Conditions à remplir

Les parents de l'enfant doivent être domiciliés à Libercourt. Les parrains et marraines doivent avoir au minimum 13 ans. Après la célébration, aucun changement de parrain et marraine ne pourra être opéré.